

Le 17 novembre 2025

## Lettre de l’Institut Santé aux Maires de France : Pour une réforme de la santé ancrée dans les territoires

Un récent [sondage de La Tribune](#) classe la santé parmi les trois principales préoccupations des Français pour les élections municipales, au côté de la sécurité et des finances locales (1).

A l’occasion du Congrès des Maires de France du 18 au 20 novembre, l’Institut Santé souhaite rappeler le rôle majeur que vous pouvez jouer dans la refondation en profondeur de notre système de santé.

### Les maires, en première ligne face à l’insatisfaction des citoyens

Confrontés chaque jour à la dégradation des services de santé, vous êtes un levier puissant pour inciter à engager l’État dans la réforme structurelle dont le pays a besoin.

Bien que la santé ne constitue pas une compétence explicite de la commune, les habitants se tournent vers vous lorsque l’accès aux soins se dégrade. Beaucoup d’élus se sentent démunis, parfois abandonnés par l’État. Cette situation doit changer.

Dans le futur système que nous proposons, les maires joueront un rôle central dans la gouvernance territoriale et dans les politiques de santé publique – un enjeu majeur à intégrer dès à présent dans la perspective des élections municipales de 2026.

Invité par l’Association des Maires de France de la Sarthe (AMF 72) le 18 octobre 2025 au Mans, l’Institut Santé a présenté devant 600 élus locaux son programme de [rénovation du système de santé](#), dans lequel les Maires retrouvent enfin un pouvoir d’agir dans ce domaine essentiel (2).

### Un système devenu obsolète

Conçu au milieu du XXème siècle, notre système de santé n’a pas été conçu pour intégrer les trois transitions majeures qui bouleversent la santé : le vieillissement de la population, la chronicisation des pathologies, et l’essor fulgurant des innovations technologiques.

Il demeure centré sur une approche essentiellement curative, hospitalière et éclatée entre ville, hôpital, médico-social et domicile. L'insuffisante exploitation des innovations, la centralisation excessive et la gestion court-termiste des ressources aggravent les difficultés.

Vous percevez au quotidien les conséquences néfastes de ce système obsolète : désertification médicale, crise des urgences, inégalités sociales de santé, anxiété croissante des habitants quant à l'avenir de la santé dans leur territoire.

Ce système non rénové ne peut ni maintenir la population en bonne santé, ni gérer efficacement les parcours chroniques, ni intégrer suffisamment les innovations. Il est en voie d'implosion. Aucune amélioration durable n'est possible sans réforme systémique.

Depuis trente ans, l'État n'est pas resté inactif, mais les réformes successives – en particulier les ordonnances de 1996 et la loi HPST de 2009 – ont montré leurs limites. La réponse technocratique et centralisatrice a atteint son point de rupture.

Le contenu et le débat en cours sur le budget de la sécurité sociale 2026 (PLFSS) montre que le gouvernement et le Parlement n'ont pas d'ambition réformatrice, alors qu'un [budget réformateur est possible dès 2026](#) (3).

## Pourquoi les maires doivent prendre l'initiative

Votre légitimité, votre proximité avec la population et votre capacité à incarner la stabilité dans un contexte politique fragile font de vous des acteurs incontournables.

Une réforme d'ampleur comme celle de la santé ne pourra aboutir que si elle est portée par la société civile et par les élus locaux.

Ce congrès des Maires 2025 et les élections municipales 2026, devrait mettre la santé au cœur des priorités du prochain mandat municipal, comme le demandent les citoyens.

## Deux leviers pour renforcer le pouvoir d'agir des Maires

### 1- Participer au pilotage territorial de la santé

Nous proposons une territorialisation départementale de la santé.

En effet, l'unité territoriale départementale est le territoire connu de tous les citoyens, à partir de laquelle les services publics décentralisés de protection sociale sont pilotés.

La santé de demain sera conçue au sein d'une stratégie nationale de santé, inscrite dans une loi de programmation quinquennale, définie par un État sanitaire réformé et devenu stratégique, et votée par le Parlement.

Le pilotage opérationnel sera confié à une instance démocratique départementale : un **Groupement Territorial de Santé** composé de quatre collèges, dont un collège dédié aux élus locaux.

Ce groupement, lisible et démocratique, remplacera les multiples structures actuelles (GHT, CPTS, etc.), peu compréhensibles pour les citoyens.

## 2- Faire du maire un acteur reconnu de santé publique

Sachant que 80 % des déterminants de santé ne sont pas médicaux, le maire occupera une place essentielle dans la politique de santé globale du territoire, notamment pour :

- L'organisation et l'investissement dans les infrastructures de santé,
- Les actions locales de prévention : nutrition, addictions, santé mentale,
- L'éducation à la santé, la santé scolaire et au travail,
- L'hygiène et la salubrité publiques.

La lutte contre les déserts médicaux sera d'autant plus efficace que les élus locaux et les professionnels de santé seront coresponsables de la remédicalisation des communes, plutôt que soumis à des normes imposées par l'État qui découragent les initiatives locales et nuisent à l'engagement individuel.

La crise de l'hôpital public, doté d'un management vertical et technocratique, montre bien les limites de cette gestion des ressources, y compris pour du personnel appartenant à la fonction publique. C'est une garantie d'échec dans un environnement médical.

## Une pédagogie du changement pour répondre aux attentes des citoyens

Lors des élections municipales, les électeurs interpellent les candidats sur leurs propositions pour assurer un accès satisfaisant aux soins. Opposer l'argument de l'absence de compétence en santé risque de ne pas suffire.

Le candidat capable d'expliquer clairement la crise actuelle, les raisons structurelles, et son rôle dans la réforme à venir offrira une perspective d'espérance sur un sujet essentiel au bien-être des habitants.

Il transformera une crainte en espérance sur un sujet fondamental pour la qualité de vie des habitants. Les services de santé étant aussi un facteur essentiel d'attractivité des territoires, il est naturel que les Français en fassent un sujet prioritaire pour cette élection municipale.

L'Institut Santé vous souhaite un excellent congrès et se tient à votre disposition pour débattre de l'avenir de la santé en France.

**Pr Frédéric Bizard**

Président fondateur de l’Institut Santé

- (1) Sondage de La Tribune – IFOP pour la Tribune Dimanche et CCI France FD – Novembre 2026 - [lci](#)
- (2) Quel avenir pour notre système de santé et son financement ? – Institut Santé – Synthèse – 2025 - [lci](#)
- (3) PLFSS 2026 – Contre-budget santé – Institut Santé – Novembre 2026 - [lci](#)

**Contact : [www.institut-sante.org](http://www.institut-sante.org)**